



Anse-Bertrand, territoire à énergie positive croissance verte TEPCV



La commune de l'Anse-Bertrand a dorénavant le label « territoire à énergie positive croissance verte ».

En effet, le Maire de l'Anse-Bertrand Mr Edouard DELTA s'est rendu à Paris le lundi 27 février 2017 pour signer avec la Ministre Mme Ségolène ROYAL une convention en présence de l'ADEME qui acte le dossier de candidature présenté par la commune, ce qui lui permet de bénéficier d'une aide financière totale de 662 500 €.

Par cet acte, la commune s'engage à mener des actions, visant :

- A réduire sa consommation d'énergie, et donc à faire des économies, en rénovant et en modernisant son parc d'éclairage public.
- A acheter des voitures électriques pour l'usage de la commune, et à installer des bornes de rechargement tout public sur son territoire.

- A favoriser l'usage et le développement des énergies propres photovoltaïques, par des particuliers et sur ses bâtiments.
- A protéger et développer la biodiversité : journée des pois, création d'une base d'observation ornithologique à Ravine sable.
- A divulguer largement l'information dans les écoles et le tout public pour favoriser des économies d'énergie, protéger la nature, créer des jardins créoles dans toutes les écoles.

Ces dispositifs visent à réduire la production de gaz carbonique dit gaz à effet de serre qui augmentent la température de la planète terre et favorisent la montée des eaux et la survenue de catastrophes naturelles.

C'est la multiplication de ces actions à l'échelle mondiale qui permettront d'obtenir un résultat significatif.

La ville de l'Anse-Bertrand apportera sa pierre à l'édifice.

C'est pourquoi la commission nationale du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer chargée de statuer sur les différents dossiers présentés par les communes et territoires de France a émis un avis favorable pour la ville de l'Anse-Bertrand.

Ainsi, pour toute la France, ce sont 598 territoires qui deviennent éligibles au label TEPCV.

Sur les 8 fiches actions présentées, 4 ont été retenues.

Cette aide nous permettra de rénover l'éclairage public, en remplaçant par du matériel neuf les armoires électriques vétustes de plus de vingt ans, les lampadaires usagés, de remplacer les ampoules à incandescence par des lampes LED.

Ceci dans certaines zones du bourg non rénovées, dans les sections de Guéry, Massioux, Campêche, Lacroix, Macaille, et les lotissements.

Nous allons pouvoir éclairer le terrain de sport du centre bourg près du collège, et rénover aussi en même temps sa pelouse.

Cette aide est la bienvenue.

Nous tenons à remercier chaleureusement, le Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer pour cette collaboration fructueuse !

Le service communication